

Montréal, 20 novembre 2006

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3610-2006 : Demande du Distributeur relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2007-2008.

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 novembre 2006 au sujet de la planification de l'audience qui se tiendra du 29 novembre 2006 au 19 décembre 2006 dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Option consommateurs prévoit présenter sa preuve en deux parties. D'une part, elle fera entendre le témoin expert monsieur William Harper qui présentera les points saillants de son rapport. La qualification de monsieur Harper est « expert en matière réglementaire incluant la répartition des coûts et les structures tarifaires ». Le curriculum vitae de ce dernier est annexé au rapport d'expert déposé le 30 octobre dernier. Une durée de 30 minutes est prévue pour la présentation de son témoignage. Monsieur Harper n'est pas disponible les 5 et 6 décembre 2006.

D'autre part, l'intervenante présentera une preuve concernant le PGEÉ au sujet duquel un mémoire a été déposé au dossier. Elle fera entendre les témoins ordinaires suivants : madame Brigid Rowan, analyste, madame Cristina Romanelli, analyste, ainsi que monsieur Sébastien Langlois, responsable du service efficacité énergétique. Une durée d'une heure est prévue pour la présentation de leur témoignage.

Pour un usage plus efficace du temps des témoins, Option consommateurs suggère que la présentation de la preuve d'expert, d'une part, et la présentation de la preuve au sujet du PGEÉ, d'autre part, aient lieu lors de deux panels distincts.

En ce qui a trait au contre-interrogatoire des témoins du Distributeur, Option consommateurs en évalue la durée de la façon suivante :

Panel 1 : 30 minutes;
Panel 2 : 20 minutes;
Panel 3 : 1 heure 15;
Panel 4: 1 heure 30;
Panel 5 : 1 heure.

L'intervenante prévoit également une durée de 30 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de la FCEI, ainsi que 30 minutes pour le contre-interrogatoire des témoins de l'AQCIE-CIFQ. En ce qui a trait au temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins des autres intervenants, l'intervenante en évalue la durée à 10 minutes chacun.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Me Stéphanie Lussier
788, rue Galt
Montréal (Québec), H4G 2P7
Tél. : (514) 761-0032
Courriel : stephanie.lussier@sympatico.ca

c.c: Me Éric Fraser (Hydro-Québec);